

Mode d'emploi**N° contrôle fédéral : W 7638****Serifel®****Fongicide****Substances actives :** *Bacillus amyloliquefaciens* MBI600 110 g/kg**Formulation :** poudre hydrosoluble

Fongicide pour la réduction des infections de maladies fongiques du fraisier, de la laitue et de la laitue pommée, de la tomate et des champignons comestibles dans les cultures protégées mais aussi pour la vigne de plein champ.

APPLICATION**Mode d'action**

Serifel® est un fongicide à spectre large basé sur le *Bacillus amyloliquefaciens* (MBI600). Après application du produit, les microorganismes colonisent aussi bien les feuilles que les fruits des cultures traitées. Ces colonies forment alors une couche protectrice qui prévient l'implantation de champignons nuisibles dans le tissu de la plante ou sa prolifération sur cette dernière.

L'application peut se faire avec un pulvérisateur ou un vaporisateur. Lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation, il faut veiller à ce que le produit soit bien réparti de manière homogène dans le liquide à pulvériser.

Pour garantir un effet optimal du produit, prévoir une application préventive ainsi qu'une pulvérisation intégrale des parties de la plante à protéger. Il est possible d'utiliser le produit seul ou dans le cadre d'une stratégie de traitement en alternance ou dans un mélange en cuve avec d'autres produits phytosanitaires pertinents et homologués. Cela est notamment recommandé en cas de taux d'infection élevé. Pour une application optimale sur vos cultures, nous vous prions de bien vouloir contacter notre service de conseils.

Il est impératif de respecter les conseils fournis par BASF concernant les quantités et les intervalles de pulvérisation ainsi que le nombre maximal d'applications recommandés.

Compatibilité avec les plantes

Lorsque les doses recommandées sont respectées, Serifel® présente une excellente compatibilité avec les plantes de toutes les cultures testées.

Reproduction

Aucune restriction.

RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

Serifel® doit être utilisé de manière préventive pour toutes les indications et toutes les cultures.

Fraise (serre)

Contre la pourriture grise (*Botrytis cinerea*) – uniquement pour réduire l'infection et en cas de faible infection

Dose d'application : **0.5 kg/ha** dans 200 à 2 000 l d'eau/ha

Pulvérisation sur les lignes de semis en cas de risque d'infection ou après une alerte des services compétents entre les stades BBCH 55 et BBCH 89 (jusqu'à la récolte).

Nombre maximal de traitements :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| - dans cette application | 6 |
| - pour la culture ou par année | 6 |
| - intervalle | 5 jours minimum |
| - délai d'attente | 1 jour |

Laitue et laitue pommée (serre)

Contre la pourriture grise (*Botrytis cinerea*) et la pourriture sclérotique (*Sclerotinia sclerotiorum*, *Sclerotinia minor*) – uniquement pour la réduction de l'infection et en cas de faible infection

Dose d'application : **0.5 kg/ha** dans 200 à 2 000 l d'eau/ha

Pulvérisation en cas de risque d'infection ou après une alerte des services compétents entre les stades BBCH 10 et BBCH 49.

Nombre maximal de traitements :

- dans cette application 6
- pour la culture ou par année 6
- intervalle 5 jours minimum
- délai d'attente 1 jour

Tomate (serre)

Contre la pourriture grise (*Botrytis cinerea*) – uniquement pour réduire l'infection et en cas de faible infection

Dose d'application :

- Plants mesurant jusqu'à 50 cm 0,25 kg/ha dans 600 l d'eau/ha
- Plants mesurant entre 50 et 125 cm 0,375 kg/ha dans 900 l d'eau/ha
- Plants de plus de 125 cm 0,5 kg/ha dans 1 200 l d'eau/ha

Pulvérisation en cas de risque d'infection ou après une alerte des services compétents entre les stades BBCH 51 et BBCH 89.

Nombre maximal de traitements :

- dans cette application 6
- pour la culture ou par année 6
- intervalle 5 jours minimum
- délai d'attente 1 jour

Vigne

Contre la pourriture grise (*Botrytis cinerea*) – uniquement pour réduire l'infection et en cas de faible infection

Dose d'application : **0.5 kg/ha** dans 200 à 2 000 l d'eau/ha

Pulvérisation en cas de risque d'infection ou après une alerte des services compétents entre les stades BBCH 67 et BBCH 85. L'application doit être répétée régulièrement. Le dernier traitement doit se faire au moment de la véraison, et au plus tard mi-août.

Nombre maximal de traitements :

- dans cette application 10
- pour la culture ou par année 10
- intervalle 7 jours minimum

Champignons comestibles (serre)

Contre *Trichoderma aggressivum*

Dose d'application : **2.5 g per 100 kg Substrat**

L'application se fait par arrosage du substrat sur la surface du sol (Soil drench) durant la phase de préparation, juste avant le mélange et la plantation.

Pour garantir l'efficacité du produit, nous recommandons d'utiliser Serifel® de manière préventive.

APPLICATIONS AUTORISÉES

Cultures	Agents pathogènes / action	Dosage recommandé	Consignes
Serre : fraise	Pourriture grise	Dose d'application : 0,5 kg/ha Application : sur les lignes de semis en cas de risque d'infection ou après une alerte des services compétents entre les stades BBCH 55 et 89 (jusqu'à la récolte).	1, 2
Serre : laitue	Pourriture grise Pourriture sclérotique	Dose d'application : 0,5 kg/ha Application : en cas de risque d'infection ou après une alerte des services compétents entre les stades BBCH 10 et 49.	1
Serre : tomate	Pourriture grise	Dose d'application : 0,5 kg/ha Application : en cas de risque d'infection ou après une alerte des services compétents entre les stades BBCH 51 et 89.	1
Serre : champignons comestibles	Trichoderma aggressivum	Dose d'application : 2,5 g par 100 kg de substrat	1

Vigne	Pourriture grise	Dose d'application : 0,5 kg/ha Application : en cas de risque d'infection ou après une alerte des services compétents entre les stades BBCH 67 et 85.	1, 3
-------	------------------	---	------

CONDITIONS LIÉES À L'AUTORISATION

1. Préparation de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection + lunettes de protection + masque respiratoire (P3). Application de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection + tenue de protection + masque respiratoire (P3). Un dispositif technique lors de l'application (par exemple cabine de tracteur fermée de catégorie 3 ou 4) peut remplacer l'équipement de protection personnel imposé, si une protection équivalente ou supérieure est garantie.
2. La dose d'application indiquée se rapporte au stade « de la floraison complète jusqu'au début de la coloration rouge des fruits », avec 4 plantes par m² et à une quantité de bouillie de référence de 1 000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être défini en fonction du stade de la culture à traiter.
3. La dose d'application indiquée se rapporte à un traitement des grappes et à un volume de bouillie de référence de 1 200 l/ha (base du calcul).

AUTRES CONSIGNES

Les personnes dont le système immunitaire est fortement affaibli ou qui suivent un traitement immunosuppresseur ne doivent pas utiliser ce produit.

TECHNIQUE D'APPLICATION

I. Prévention des résidus et nettoyage

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application à plusieurs reprises selon une proportion de 1:10 et les appliquer sur la surface traitée.

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption prévisible de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de telle sorte que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Après un prénettoyage minutieux à l'eau, il convient de rincer avec un produit détergent adapté. Pulvériser l'eau de nettoyage résiduelle sur une surface déjà traitée.

Ne pas laisser l'eau utilisée pour le nettoyage des appareils se déverser dans les canalisations et les cours d'eau.

II. Préparation du liquide de pulvérisation

1. Remplir la cuve d'eau jusqu'à mi-hauteur.
2. Ajouter le Serifel® tout en faisant fonctionner l'agitateur. En cas d'utilisation d'un bac de mélange, enlever, le cas échéant, le tamis et ajouter lentement le Serifel® à l'eau.
3. Ajouter, le cas échéant, un partenaire de mélange.
4. Remplir la cuve avec de l'eau.

Quantité d'eau :

200 - 2 000 l/ha

TOUJOURS UTILISER UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE ADAPTÉ LORS DE LA PRÉPARATION DE LA BOUILLIE DE PULVÉRISATION.

III. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation !

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le trajet et pendant la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement avec un agitateur ou un retour. Après toute pause, mélanger de nouveau soigneusement le liquide de pulvérisation.

Toujours effectuer une pulvérisation homogène des plantes. Éviter tout surdosage et toute dérive.

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

Miscibilité

Serifel® est compatible avec les fongicides et les insecticides.

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs des mélanges en cuve qui ne sont pas recommandés par nos soins.

Appliquer immédiatement les mélanges tout en faisant fonctionner l'agitateur.

Pour tout mélange en cuve, respecter les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation.

Conseils pour le stockage

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. Il est nécessaire de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après utilisation du produit, en particulier pour le stockage de bidons entamés.

CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Selon les critères SGH, ce produit n'est pas assujetti à une classification.

Avertissements

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et pour l'environnement.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH212 Attention ! Risque de formation d'une poussière respirable dangereuse lors de l'utilisation. Ne pas respirer la poussière.

Risque de sensibilisation lors d'une inhalation ou d'un contact avec la peau.

Consignes de sécurité

- P101 En cas de consultation médicale, montrez l'emballage ou l'étiquette au personnel soignant.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire attentivement toutes les instructions et les respecter.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit et/ou les contenants utilisés.

CONTACT D'URGENCE EN CAS D'EMPOISONNEMENT

Tox Info Swiss, téléphone : 145 ou 044 251 51 51.

Pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (incendie, accident, etc.), le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 (tél. : 0049-621-604 33 33).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès de leur point de vente.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

Il est interdit de réutiliser l'emballage.

**CONSIGNES GÉNÉRALES D'APPLICATION /
RESPONSABILITÉ**

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Au vu de la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, l'utilisateur est tenu de procéder à ses propres contrôles et essais Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le

stockage et l'application du produit, et comme nous ne pouvons prévoir toutes les situations qui s'y rapportent, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et/ou d'une application inappropriés.

Toute application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas définis dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'a pas été vérifiée par nos soins. Cela vaut notamment pour toutes les applications qui sont certes autorisées par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que, par ex., des souches fongiques, des plantes, des insectes), la technique de pulvérisation, etc. C'est pourquoi une modification de l'efficacité du produit ne peut être exclue en cas de conditions particulièrement défavorables. Dans de tels cas, notre responsabilité ou celle de nos partenaires de distribution ne peut en aucun cas être engagée. En matière de respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit, la responsabilité de l'utilisateur de notre produit est engagée. Toutes les données et informations du présent document peuvent être modifiées sans préavis.

® = marque déposée de BASF